



Conseil d'Administration de l'UNSS

12 octobre 2020

Déclaration du SE-Unsa

Ce conseil d'administration se réunit dans des circonstances très particulières, et dans un contexte auquel le sport scolaire a dû s'adapter. L'UNSS, tout comme l'USEP dans le premier degré, a su montrer, par les acteurs qui la font vivre, par les licenciés qui la font exister, l'importance du sport scolaire dans le parcours et la structuration de l'élève, et au-delà, du sport tout court dans la construction de l'individu citoyen, importance d'autant plus soulignée pendant le confinement où notre pays, et notamment notre système éducatif, ont été rudement mis à l'épreuve.

Le rapport général de l'UNSS pour l'année scolaire 2019-2020 regorge d'initiatives bienvenues en ces temps de crise sanitaire. Le sport scolaire y est représenté dans toute sa dimension inclusive et citoyenne : prise en compte et inclusion des jeunes en situation de handicap, lutte contre les discriminations, pratiques solidaires et éco-responsables. Le SE-Unsa salue ces initiatives qui prennent en compte l'élève dans sa globalité et sa diversité.

Si les jeunes sont au cœur du dispositif, ce dernier n'existerait pas sans les acteurs majeurs qui font vivre les associations sportives, celles et ceux que nous représentons aujourd'hui : les enseignant.es d'EPS. Le SE-Unsa, qui englobe dans son organisation l'ensemble des enseignants de la maternelle au lycée et croit en la transversalité, les a toujours encouragés et considérés. Peut-être davantage que leurs collègues des autres disciplines, ils ont dû faire vivre l'EPS et le sport scolaire dans la plus grande incertitude, soumis à un protocole

aux contours flous, qui n'a pas toujours pris en compte les spécificités de leur enseignement, en butte à des contradictions pour le moins déstabilisantes : quand les rencontres UNSS étaient annulées en zone rouge, les élèves étaient libres, hors temps scolaire, de pratiquer un sport collectif en club. Quand le savoir-nager occupe une place de choix dans les programmes, les enseignants d'EPS, pour respecter les consignes sanitaires, doivent sacrifier une grande partie du temps passé à la piscine, déjà réduit par les temps de trajet.

Une profession qui s'interroge, au moment où le MEN s'apprête à fusionner avec le Ministère Jeunesse & Sport, qui réveille la crainte d'une main mise du gouvernement sur l'expertise et la légitimité des enseignant.es d'EPS, crainte déjà ravivée par le dispositif 2S2C, qui ne va pas à l'encontre de la coopération ministérielle que nous soutenons, mais dont le défaut d'explication et une mise à l'écart des acteurs principaux de sa mise en œuvre ont été mal vécus par la profession.

Nous réclamons la vigilance de l'UNSS et son soutien aux AS dans cette délicate transition.

Par ailleurs, l'égalité prônée par la fédération et érigée comme une de ses principales valeurs, doit s'étendre aux associations sportives. Outre les inégalités entre les territoires au niveau des infrastructures, il convient de réduire les inégalités générées par l'origine sociale des licenciés. Si les collèges classés REP+ bénéficient bien d'une attention particulière qui se traduit par une réduction du tarif de leur contrat, qu'en est-il des établissements REP qui, au sein de l'EN, bénéficient pourtant de moyens supplémentaires tenant compte de leur situation particulière ? Et quid des établissements non classés mais aux effectifs lourds, dans des territoires touchés par la pauvreté, comme Mayotte ? Le SE-Unsa propose que les établissements en éducation prioritaire bénéficient également d'une réduction du tarif de leur contrat. Dans le contexte sanitaire incertain (journée du sport scolaire en demi-teinte, rencontres UNSS

suspendues) de nombreuses associations sportives peinent à fidéliser leurs licenciés. A titre exceptionnel, le SE-Unsa demande que l'UNSS soutienne financièrement l'ensemble des associations sportives avec une attention particulière accordée à celles les plus en difficultés sans réduire les crédits d'animation.

Enfin, pour davantage de cohérence calendaire, dans le recrutement des cadres, le SE-Unsa réitère d'élaboration d'un échéancier connu et reconnu de tous les services des rectorats. Le SE-Unsa est favorable au deuxième mouvement des cadres afin d'obtenir le plus possible de nominations à titre définitif.

Je vous remercie de votre attention.

Perrine PROST,

Déléguée nationale EPS pour le SE-Unsa